

Guide relatif à la gestion du bâti des collèges publics du Val d'Oise



Propos préliminaires

Le présent guide a pour objectif de clarifier la répartition des compétences entre le Conseil départemental du Val d'Oise et les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) en matière de gestion du patrimoine scolaire. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose en effet que les départements assurent l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des collèges dont ils ont la charge. La maintenance de premier niveau (définie dans le cadre du référentiel métier de votre responsable maintenance) des établissements contribue au même titre que les investissements mis en oeuvre par le Département à la sécurité et l'amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Cette mission, pour être menée à bien, doit être conduite conjointement entre la collectivité et les équipes de direction des collèges chargées d'organiser le travail des personnels techniques. Elle implique la maîtrise par les adjoints-gestionnaires d'un certain nombre de connaissances nécessaires aux processus de contrôle et de vérifications techniques indispensables à la bonne marche des installations.

Ce guide vise à proposer aux équipes de direction des collèges un document de référence pour les aider dans la gestion du patrimoine qui leur est confié, en clarifiant les périmètres d'intervention de chacun (Conseil départemental du Val d'Oise, EPLÉ, entreprises extérieures). Il permet de mieux identifier les tâches qui peuvent être réalisées en interne par les équipes des collèges, celles qui doivent être confiées à des sociétés ou bureaux spécialisés et celles qui relèvent de la responsabilité du propriétaire, le Conseil départemental du Val d'Oise.

D'autres informations utiles seront à retrouver dans la rubrique guide de rentrée sous l'ENT.

01

LES INTERLOCUTEURS

p. 02

02

LES CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES ET LES CONTRATS D'ENTRETIENS TECHNIQUES

- p. 04 1. La commission communale de sécurité
- p. 05 2. Les contrats d'entretien obligatoires
- p. 07 3. Les contrats d'entretien techniques recommandés

03

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LE COLLÈGE ET LE DÉPARTEMENT

- | | |
|-----------------------------|---|
| p. 09 Sécurité | p. 19 CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) |
| p. 13 Sûreté | p. 19 Toiture |
| p. 14 Electricité | p. 20 Vide sanitaire |
| p. 15 Plomberie sanitaire | p. 20 Matériel informatique |
| p. 16 Peinture | p. 21 Matériel de cuisine |
| p. 16 Menuiserie bois | p. 24 Mobilier |
| p. 17 Menuiserie extérieure | p. 24 Aire extérieure |
| p. 18 Maçonnerie | p. 26 Logement de fonction |

04

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

p. 29

Les interlocuteurs

1

LES INTERLOCUTEURS

L'adjoint-gestionnaire du collège intervient, sous la responsabilité du chef d'établissement, dans l'organisation du travail des Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE).

Il assure, dans le cadre de ses missions, la liaison avec les services du Conseil départemental en charge de la gestion du bâti :

- **LE PÔLE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLÈGES**, est en charge de l'accompagnement technique des responsables de maintenance.

Ce pôle développe et s'assure de la bonne application du référentiel métier de la maintenance sur les collèges, s'agissant de la maintenance de premier niveau (définie dans le cadre du référentiel métier de votre responsable maintenance).

- **LE TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE LA DIRECTION DE LA GESTION PATRIMONIALE (DGP)**, interlocuteur technique de premier niveau pour les travaux d'ampleur : programmation annuelle et toute demande technique dépassant le périmètre de responsabilité des collèges.

Programmation des travaux

La programmation des travaux est un rendez-vous annuel important, qui se tient **juste après la rentrée scolaire de septembre**. Elle nécessite une préparation de la part de l'adjoint gestionnaire, en collaboration avec son responsable de maintenance, afin de faire connaître les **besoins de travaux spécifiques à l'établissement**.

Un **état des lieux est indispensable** afin de donner au technicien de la DGP toutes les informations quant à l'état de votre établissement.

Les besoins de l'établissement seront compilés avec les besoins estimés par le technicien du Conseil départemental et soumis à un arbitrage budgétaire.

Cet arbitrage vous est notifié entre mi-octobre et début novembre pour que vous puissiez formuler des recours.

La programmation de travaux sera définitivement validée par l'assemblée départementale en fin d'année civile ou en début d'année suivante.



En cas de dysfonctionnement technique, de sinistre ou de dégradation portant atteinte au bon fonctionnement du collège, le gestionnaire en informe immédiatement le technicien de la DGP afin qu'il prenne les mesures d'urgence qui s'imposent, en complémentarité avec l'EPLÉ.

Les contrats d'entretien obligatoires et les contrats d'entretiens techniques

1. La commission communale de sécurité

2. Les contrats d'entretien obligatoires

3. Les contrats d'entretien techniques recommandés

1 LA COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ

Les autorités administratives, via des **Commissions Communales de Sécurité (CCS)**, sont chargées de vérifier que les établissements sont en **conformité** avec les obligations liées à la **sécurité incendie** et à l'**accessibilité**.

Afin de les aider dans leurs prises de décision, la Commission de sécurité effectue des **visites triennales des Etablissements Recevant du Public (ERP)** et vérifie que ces derniers respectent les obligations imposées par le Code de la construction et de l'habitation et le règlement de sécurité incendie.

La commission de sécurité vérifie l'état de l'établissement, la conformité avec les normes en vigueur et la connaissance, par l'ensemble des personnels, de la conduite à tenir en matière d'incendie.

Il est impératif que toutes les dispositions soient prises par l'EPLE et le Conseil départemental sur leurs périmètres respectifs afin que l'EPLE se conforme pleinement aux obligations relevant de la Commission Communale de Sécurité.

Catégories ERP

Les catégories d'ERP sont liées aux effectifs de publics accueillis :

1^{ère} Catégorie

Effectif supérieur à 1500 personnes

—

2^{ème} Catégorie

Effectif compris entre 701 et 1500 personnes

—

3^{ème} Catégorie

Effectif compris entre 301 et 700 personnes

4^{ème} Catégorie

Effectif inférieur ou égal à 300 personnes

—

5^{ème} Catégorie

Etablissement dans lequel l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation (art.123-14)

Les collèges sont classés en catégorie 2 ou 3.

2 LES CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES

EQUIPEMENT / INSTALLATION	PÉRIODICITÉ	RÉFÉRENCES	MISE EN ŒUVRE
Installations électriques	1 an	EL 19	Par bureau de contrôle
Eclairage de sécurité	1 mois	NFC 71-830	Tests mise au repos et en veille par le RM
	6 mois	-	Test d'autonomie mini 1h par le RM
	1 an	EL 15	Par bureau de contrôle
Paratonnerre	1 an	EL 19	Par bureau de contrôle
Installations gaz combustible	1 an	GZ 30	Par bureau de contrôle
Installations de chauffage	1 an	CH 58	Par bureau de contrôle
Ventilation	1 an	CH 58	Par entreprise compétente
Appareils de cuisson	1 an	GC 22	Par bureau de contrôle
Hottes de cuisine	1 an	GC 21	Par entreprise compétente
Installations de désenfumage	1 an	DF 10	Par bureau de contrôle
Ascenseur (maintenance)	6 semaines	AS 8	Par entreprise compétente
Ascenseur (contrôle technique)	5 ans	AS 9	Par bureau de contrôle
Monte-charge (maintenance)	6 semaines	AS 8	Par entreprise compétente
Monte-charge (contrôle technique)	5 ans	AS 9	Par bureau de contrôle

2 LES CONTRATS D'ENTRETIEN OBLIGATOIRES

EQUIPEMENT / INSTALLATION	PÉRIODICITÉ	RÉFÉRENCES	MISE EN ŒUVRE
Extincteurs (contrôle)	1 an	MS 38	Par entreprise compétente
Extincteurs (remplacement)	10 ans	MS 38	Par entreprise compétente
Robinet d'incendie armé, colonne sèche	1 an / 5 ans / 10 ans	MS 38	Par entreprise compétente
	1 an	MS 73	Par entreprise compétente
SSI (maintenance)	1 an	MS 73	Par entreprise compétente
SSI (contrôle technique)	3 ans	MS 73	Par bureau de contrôle
Désenfumage manuel	1 an	DF 10	Par entreprise compétente
Portes et portails automatiques	6 mois	CO 48	Par entreprise compétente
Equipements sportifs	2 ans	Norme EN 12572	Par bureau de contrôle
Point d'ancrage	1 an	Code du travail R. 232, R.233	Par entreprise compétente

3 LES CONTRATS D'ENTRETIEN TECHNIQUES RECOMMANDÉS

EQUIPEMENT / INSTALLATION	PÉRIODICITÉ	RÉFÉRENCES	MISE EN ŒUVRE
Fosse à graisse (curage)	6 mois	Norme NF EN 1825-2	Entreprise compétente
Matériel de cuisson	1 an	GC 22	Entreprise compétente
Etalonnage des sondes des armoires et du stockage froid	1 an	Norme EN 13486	Entreprise compétente
Entretien des groupes frigorifiques	1 an	CH 58	Entreprise compétente
Vidéo surveillance	1 an		Entreprise qualifiée
Portail / portillon	6 mois	CCH art. R215-5	Entreprise compétente
Armoire ventilée de stockage de produits chimiques	1 an		Changement des cartouches

La répartition des compétences entre le collège et le Département

Sécurité
Sûreté
Électricité
Plomberie sanitaire
Peinture
Menuiserie bois
Menuiserie extérieure
Maçonnerie
CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation)
Toiture
Vide sanitaire
Matériel informatique
Matériel de cuisine
Mobilier
Aire extérieure
Logement de fonction



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

3

Sécurité

SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

VÉRIFICATION

Vérification quotidienne



Responsable
maintenance

Entreprise
mandatée
par le collège

DGP

DEC

DAPR

Entreprise
mandatée
par le CD95

VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé



CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

Entreprise qualifiée



INTERVENTION ET MISE EN SÉCURITÉ

Gestion de l'urgence par le responsable de maintenance



FORMATION DES AGENTS, RÉALISATION D'EXERCICES



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Remplacement de petits matériels (possible par le responsable de maintenance en fonction des compétences), de cartes mères...



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Réfection de l'installation



DESENFUMAGE

VÉRIFICATION

Vérification quotidienne



VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé



CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

Entreprise qualifiée



RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

Intervention d'urgence avant intervention d'une entreprise externe



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Acquisition de cartouches



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Réfection de l'installation



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Sécurité

EXTINCTEURS

VÉRIFICATION

Vérification quotidienne

Collège

Responsable
maintenance

Entreprise
mandatée
par le collège

DGP

DEC

DAPR

Entreprise
mandatée
par le CD95



VERIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Entreprise qualifiée



CONTRAT D'ENTRETIEN

Entreprise qualifiée



INTERVENTIONS COURANTES < 1 500 €

Ex : Remplacement annuel d'une partie des extincteurs



ECLAIRAGE DE SECURITE

VÉRIFICATION

Vérification périodique de l'autonomie



VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé



REPLACEMENT

Refixation de BAES, remplacement



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Remplacement de BAES



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Réfection de l'installation



CONFORMITE ELECTRIQUE

VÉRIFICATION

Vérification hebdomadaire



VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Levée de réserve suivant habilitation électrique du responsable de maintenance



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Levée de réserve importante, réfection de l'installation



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Sécurité

CONFORMITE GAZ

VÉRIFICATION

Vérification hebdomadaire

Collège

Responsable maintenance

Entreprise mandatée par le collège

DGP

DEC

DAPR

Entreprise mandatée par le CD95



VÉRIFICATION REGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Levée de réserve simple (resserage, fixation...)



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Levée de réserve importante, réfection de l'installation



CONFORMITE CHAUFFAGE

VÉRIFICATION

Vérification du fonctionnement



VÉRIFICATION REGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé

CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

Exploitant de chauffage

TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Levée de réserve simple



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Levée de réserve importante, réfection de l'installation



CONFORMITE ASCENSEUR

VÉRIFICATION

Vérification du bon fonctionnement journalier



VÉRIFICATION REGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé

CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

Entreprise qualifiée (toutes les 6 semaines)



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Levée de réserve simple



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Levée de réserve importante, réfection de l'installation



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Sécurité

CONFORMITE MATERIEL DE CUISINE DP ET SEGPA

VÉRIFICATION REGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé

CONTRAT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ

Entreprise qualifiée

TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Levée de réserve simple

TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Levée de réserve importante, réfection de l'installation

CONFORMITE EQUIPEMENT

SPORTIF

VÉRIFICATION

Vérification visuelle hebdomadaire

VÉRIFICATION REGLEMENTAIRE

Organisme agréé

CONTRAT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ

Entreprise qualifiée pour installations spécifiques (mur d'escalade...)

TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Levée de réserve simple

TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Levée de réserve importante, réfection de l'installation

Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR
					</td

Sûreté

CLÔTURE

VÉRIFICATION

Vérification hebdomadaire



RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

Ex : Refixation de panneau, scellement ponctuel...



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Remplacement de panneau



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Remplacement partiel, réhausse...



PORTE / PORTILLON

VÉRIFICATION

Vérification quotidienne



VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE

OBLIGATOIRE

Organisme agréé



CONTRAT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ

Entreprise qualifiée



MISE EN SÉCURITÉ

Déverouillage



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Remplacement de cellule, remplacement piles...



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Remplacement de moteur, de portail, mise en conformité



VIDEOSURVEILLANCE

VÉRIFICATION

Vérification quotidienne



CONTRAT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ

Entreprise qualifiée (nettoyage des caméras en hauteur, réglage focale, paramétrages...)



DÉCLARATION EN PRÉFECTURE

Déclaration initiale et à chaque extension du système



TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Remplacement de matériel, extension du système



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Électricité

CABLAGE COURANT FORT

VÉRIFICATION

Éclairage extérieure tous les mois

RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Ex : Remplacement de matériel, extension du système (possible par le responsable de maintenance en fonction de l'habilitation)...

TRAVAUX DE MAINTENANCE > 1500 €

Ex : Réfection de salles, mise en conformité...

Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR	Entreprise mandatée par le CD95

Plomberie Sanitaire

ENTRETIEN COURANT DES INSTALLATIONS DE L'EXTERNAT, DE LA DEMI-PENSION, DE L'INTERNAT, DES PARTIES COMMUNES DES LOGEMENTS

VÉRIFICATION

Vérification régulière / vidange de l'eau chaude sanitaire (légionnelle)

INTERVENTION ET MISE EN SÉCURITÉ

Remplacement de joint, robinet de puisage, appareil sanitaire

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Remplacement de robinet, appareil sanitaire

TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Remplacement totale ou partielle de l'installation



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Peinture

PEINTURE INTERIEURE

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE

< 1500 €

Reprises ponctuelles, peinture de salle de classe

Collège



Responsable maintenance



Entreprise mandatée par le collège



Entreprise mandatée par le CD95



TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Reprises de plusieurs salles de classe



PEINTURE EXTERIEURE

TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Ravalement entier ou partiel



Menuiserie bois

PORTES COUPE FEU

VÉRIFICATION

Vérification quotidienne



PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE

< 1500 €

Remise en état de ventouse, joint, quincaillerie



TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Remplacement de porte et bloc porte



SERRURERIE

RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

Remplacement de cylindre / clé sur organigramme, de centre ouvrant



PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE

< 1500 €

Commande de clé / cylindre sur organigramme



TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Remplacement total de l'organigramme



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Menuiserie extérieure

ISSUES DE SECOURS

VÉRIFICATION

Vérification hebdomadaire

Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR
					
					
					

RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

Refixation quincaillerie

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Remplacement de vitrage, barre anti-panique, crémone

TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Remplacement de porte et bloc porte

		
---	---	---

STORES, RIDEAUX, VOLETS

ROULANTS

RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

Refixation, remplacement manivelle et petit matériel

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Refixation, remplacement manivelle, rideaux et petit matériel...

TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Remplacement total ou partiel de l'installation

		
---	---	---

VITRAGES

INTERVENTION ET MISE EN SÉCURITÉ

Remplacement de joint, de vitrage à hauteur d'homme.

Vérification des compas, chaînette, limiteur d'ouverture

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Remplacement de vitrage dans la mesure du possible

TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Remplacement de vitrage

		
---	---	---



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Maçonnerie

FAIENCE, CARRELAGE

RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

Remplacement ponctuel de carreau, réfection de joint

Collège

Responsable maintenance

Entreprise mandatée par le collège

DGP

DEC

DAPR

Entreprise mandatée par le CD95



PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Remplacement ponctuel de carreau, réfection de joint



TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Réfection totale ou partielle



BÉTON

RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

Scellement



PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

Reprise partielle de maçonnerie



TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Reprise totale de maçonnerie



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Chauffage Ventilation Climatisation

CHAUFFAGE

CONTRAT D'ENTRETIEN

Exploitant de chauffage

Collège

Responsable
maintenance

Entreprise
mandatée
par le collège

DGP

DEC

DAPR

Entreprise
mandatée
par le CD95



VENTILATION

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

Le nettoyage des bouches VMC est à la charge
de l'exploitant de chauffage



TOUTES INTERVENTIONS

Exploitant de chauffage

REPLACEMENT

CLIMATISATION

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

Exploitant de chauffage



TOUTES INTERVENTIONS

CLIMATISEUR MOBILE



REPLACEMENT



Toiture

CONTRAT D'ENTRETIEN

Nettoyage crapaudine, gouttière



VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Point d'ancrage à vérifier par organisme
agrémenté



TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Reprise d'étanchéité, démuossage



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Vide sanitaire

	Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR
VÉRIFICATION Vérification annuelle, manœuvrer les vannes obligatoirement						
TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 € Remplacement de réseaux, éléments de réseaux						

Matériel informatique

BAIES DE BRASSAGE

RÉGLAGE ET MISE EN SÉCURITÉ

REDÉMARRAGE DES ACTIFS RÉSEAUX

TRAVAUX

CLIMATISATION SALLE SERVEUR VÉRIFICATION

Vérification du bon fonctionnement

CLIMATISATION SALLE SERVEUR MAINTENANCE

Voir contrat exploitant chauffage

ONDULEUR VÉRIFICATION

Vérification de tension uniquement, si panne informer la DEC

ONDULEUR RÉGLAGE ET MISE EN SÉCU

Remplacement batterie

TELEPHONIE TOIP

VÉRIFICATION

INTERVENTION

Brassage, activation

TRAVAUX (ABONNEMENT, ACHAT)

Achat du matériel auprès de l'entreprise définie par le CD95

					
					
					
					
					



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Matériel informatique

MATERIEL INFORMATIQUE

ORDINATEUR INSTALLATION

Installation, déplacement

Collège

Responsable maintenance

Entreprise mandatée par le collège

DGP

DEC

DAPR

Entreprise mandatée par le CD95



ECRAN INSTALLATION

Double affichage (sans le paramétrage)



PERIPHÉRIQUE (CLAVIER, SOURIS, STYLET)

Vérification du fonctionnement



IMPRIMANTE ENTRETIEN

Professeur ressource informatique



IMPRIMANTE INSTALLATION

Professeur ressource informatique



VIDÉOPROJECTEUR ENTRETIEN

Remplacement filtres et ampoules et remise à zéro du compteur



VIDÉOPROJECTEUR INSTALLATION

Installation, déplacement, raccordement



Matériel de cuisine demi-pension et SEGPA

MATERIEL DE CUISSON

VÉRIFICATION

Présence de tension



VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE OBLIGATOIRE

Organisme agréé



CONTRAT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ

Entreprise qualifiée



TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €



REPLACEMENT DES MATERIELS



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Matériel de cuisine demi-pension et SEGPA

HOTTE

VÉRIFICATION

Présence de tension

	Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR	Entreprise mandatée par le CD95
VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE							
CONTRAT D'ENTRETIEN OBLIGATOIRE Exploitant de chauffage							
TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €							
REPLACEMENT DES MATERIELS							
VITRINES							
VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE Etalonnage des sondes 1 fois par an							
VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE Verification des températures par le chef de cuisine							
CONTRAT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ La SEGPA doit être intégrée. Entreprise qualifiée							
PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €							
REPLACEMENT DES MATERIELS							
PETIT MATERIEL							
VÉRIFICATION Présence de tension							
PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €							
REPLACEMENT DES MATERIELS							



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Matériel de cuisine demi-pension et SEGPA

CELLULES REFROIDISSEMENT

VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Etalonnage des sondes 1 fois par an

CONTRAT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ

Entreprise spécialisée.

Entreprise spécialisée.
La SEGPA doit être intégrée.

Etalonnage des sondes

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE < 1500 €

STOCKAGE FROID

VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE

ETALONNAGE DES SONDES

CONTRAT DE MAINTENANCE

Contrat recommandé

contrat recommandé.
SEGPA doit être intégrée.

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE ≤ 1500 €

REMPIACEMENT DES MATERIELS

BAC A GRAISSE

VÉRIFICATION

CONTRAT D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ

REPLACEMENT

Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR	Entreprise mandatée par le CD95
						
						
						
						
						
						
						
						
						



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Mobilier

MOBILIER INTERIEUR

ENLÈVEMENT

Faire une annonce sur la bourse de prêt pour le redéploiement

DEMANDE NOUVEAU MOBILIER

Adresse mail : sesame@valdoise.fr

COMMANDE NOUVEAU MOBILIER

Adresse mail : sesame@valdoise.fr

Demande à adresser au 31 Octobre de chaque année pour une livraison sur l'année suivante (si validée)

LIVRAISON NOUVEAU MOBILIER

DÉMÉNAGEMENT POUR TRAVAUX

Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR
					
					
					
					
					

Aire extérieure

ESPACES VERTS

TAILLE DE HAIE

TONTE DE PELOUSE

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS VERTS

ÉLAGAGE

ABATTAGE /DESOUCHAGE

MOBILIER URBAIN

VÉRIFICATION

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE

< 1500 €

Scellement, remplacement poubelle

TRAVAUX IMPORTANTS > 1500 €

Responsable	Exécutant	Consulté	Informé
			
			
			
			
			
			



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Aire extérieure

SURFACE MINÉRALE

VÉRIFICATION DE L'ÉTAT

	Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR	Entreprise mandatée par le CD95
ENTRETIEN COURANT / PETITS TRAVAUX							
TRAVAUX DE RÉFECTON							
SALAGE SUR LE TERRAIN COLLÈGE							
NETTOYAGE / DÉMOUSSAGE							
NETTOYAGE GRILLES EP Nettoyage une fois par an minimum							
CURAGE DES RÉSEAUX EP							

SIGNALETIQUE

SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE

Conformité accessibilité handicapé

SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE			
COMMANDE DE DRAPEAUX Adresse mail: sesame@valdoise.fr			
POSE DE DRAPEAUX Fixation du trident à la charge du collège			



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Logements de fonction

PARTIES COMMUNES

VÉRIFICATION

PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE

< 1500 €

Remplacement ponctuel

Collège	Responsable maintenance	Entreprise mandatée par le collège	DGP	DEC	DAPR

TRAVAUX DE MAINTENANCE IMPORTANTS > 1500 €

Remplacement total ou partiel

ENTRETIEN JARDIN PRIVATIF

à la charge de l'occupant

ENTRETIEN JARDIN COLLECTIF



Responsable



Exécutant



Consulté



Informé

Les textes de références

4

TEXTES DE RÉFÉRENCES

Les travaux de maintenance

- Loi N° 89-462 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Art 1719 et 1720 du Code Civil relatif à la responsabilité du propriétaire vis-à-vis du locataire
- Décret 87-712 (13 aout 2004) relatif aux charges du locataire
- Loi n° 2004-809 (13 juillet 2004) relative aux libertés et responsabilités locales
- Code de l'éducation, articles L213-2 et L214-6

Contrat d'entretien obligatoire

- Code de la construction et de l'habilitation articles R 12361 à R123-55

Sécurité incendie et permis feu

- RLR 171-4 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Loi Morange n°2010-238 du 9 mars 2010 : installation de DéTECTeur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) dans tous les logements.

Vidéo surveillance

- Dépôt d'une demande d'autorisation préalable en ligne auprès du Ministère de l'Intérieur <https://www.televideoprotection.interieur.gouv.fr/gup/PhpVideo/TeleDeclaration/cnxAccueil.php>

Code de la construction et de l'habitation

- Règles de sécurité contre les risques d'incendie des ERP : [articles L143-1 à L143-3](#)
- Contrôle et sanctions : [articles L183-1 à L183-13](#)

- Obligations de sécurité : [articles R143-2 à R143-17](#)

- Registre de sécurité : [article R143-44](#)
- Registre d'accessibilité : [articles R164-6](#)

Arrêté et circulaire

- [Arrêté du 28 septembre 2017 portant agrément d'un organisme pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les établissements recevant du public](#)
- [Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité](#)
- [Arrêté du 28 mai 2015 portant modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public](#)
- [Arrêté du 25 juin 1980 sur les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public \(ERP\)](#)
- [Arrêté du 13 juin 2017 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP](#)
- [Arrêté du 19 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP](#)
- [Circulaire du 21 mai 2015 sur la mise en accessibilité des ERP, transports publics, bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées \(PDF - 83.7 KB\)](#)

Copyright : Conseil départemental du Val d'Oise
Février 2022
Conception et réalisation : Maureen Loïs

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
fax : 01 34 25 33 00
www.valdoise.fr

